



Assemblée générale

Distr. GENERALE

A/CN.9/427
17 février 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES NATIONS UNIES
POUR LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL
Vingt-neuvième session
New York, 28 mai-14 juin 1996

FORMATION ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Note du secrétariat

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	2
I. TENDANCES EN MATIERE DE FORMATION ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE	3 - 4	2
II. ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ETATS POUR L'ELABORATION ET L'APPLICATION DE LEGISLATIONS	5 - 7	3
III. SEMINAIRES ET MISSIONS D'INFORMATION DE LA CNUDCI	8 -	
11 3		
IV. AUTRES SEMINAIRES, CONFERENCES, COURS ET ATELIERS	12 - 13	5
V. PROGRAMME DES STAGES	14 - 15	7
VI. ACTIVITES FUTURES	16 - 17	8
VII. MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT	18 - 21	8

INTRODUCTION

1. Conformément à la décision prise par la Commission à sa vingtième session (1987), la formation et les activités d'assistance figurent parmi les grandes priorités de la CNUDCI¹. Le programme de formation et d'assistance technique exécuté par le secrétariat dans le cadre du mandat qui lui a été donné par la Commission, en particulier dans les pays en développement et les pays dont les systèmes économiques sont en transition, comprend deux grands volets : a) les activités d'information visant à faire connaître les conventions sur le droit commercial international, les lois types et d'autres textes juridiques; et b) une assistance aux Etats Membres pour appuyer leurs efforts de réforme du droit commercial et les aider à adopter des textes de la CNUDCI.

2. La présente note expose les activités que le secrétariat a entreprises depuis la vingt-huitième session de la Commission (2-26 mai 1995) et examine les activités futures possibles en matière de formation et d'assistance technique, compte tenu des tendances de la demande de ces services.

I. TENDANCES EN MATIERE DE FORMATION ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE

3. On constate une augmentation continue et sensible de l'importance qu'accordent les gouvernements, les milieux d'affaires nationaux et internationaux et les organismes d'aide multilatéraux et bilatéraux à l'amélioration du cadre juridique du commerce et de l'investissement internationaux. La CNUDCI a un rôle important à jouer dans ce processus, puisqu'elle a élaboré des instruments juridiques, dont elle encourage l'utilisation, dans un certain nombre de domaines clefs du droit commercial. Ces instruments qui représentent des normes et des solutions internationalement convenues et acceptables pour différents systèmes juridiques, sont notamment les suivants :

a) Dans le domaine des ventes, la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et la Convention des Nations Unies sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises;

b) Dans le domaine du règlement des litiges, le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI, le Règlement de conciliation de la CNUDCI et la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international;

c) Dans le domaine de la passation des marchés, la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés de biens, de travaux et de services;

d) Dans le domaine bancaire et des paiements, la Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by, la Loi type de la CNUDCI sur les virements internationaux et la Convention des Nations Unies sur les lettres de changes internationales et les billets à ordre internationaux;

e) Dans le domaine des transports, la Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer, 1978 (Règles de Hambourg) et la Convention des Nations Unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international.

4. La vague de mesures de réforme du droit commercial est pour la CNUDCI une occasion cruciale à ne pas négliger de promouvoir vigoureusement l'objectif tendant à coordonner, régulariser et accélérer sensiblement le processus d'harmonisation et d'unification du droit commercial international, envisagé par l'Assemblée générale dans sa résolution 2205 (XXI) du 17 décembre 1966.

II. ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ETATS POUR L'ELABORATION ET L'APPLICATION DE LEGISLATIONS

¹Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingtième session, Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément n° 17 (A/42/17), par. 335.

5. Une assistance technique est fournie aux Etats qui préparent une législation fondée sur des textes juridiques de la CNUDCI, en particulier dans des domaines tels que l'arbitrage commercial international, la passation des marchés et les virements internationaux. Cette assistance prend diverses formes, notamment l'examen des projets préparatoires de lois du point de vue des textes juridiques de la CNUDCI, des services consultatifs techniques et une aide pour l'établissement d'une législation fondée sur des textes juridiques de la CNUDCI, l'élaboration de réglementations pour l'application de cette législation (réglementation sur la passation des marchés par exemple), des commentaires sur les rapports des commissions de réforme du droit et des séances d'information à l'intention des législateurs, des juges, des arbitres, des responsables des achats et d'autres utilisateurs des textes juridiques de la CNUDCI incorporés au droit interne. Dans le cadre de l'assistance technique, le secrétariat fournit aussi des conseils sur la mise en place d'arrangements institutionnels pour l'arbitrage commercial international, notamment par le biais de séminaires de formation à l'intention des arbitres, des juges et des praticiens dans ce domaine.

6. Pour que les pays bénéficiaires tirent le meilleur parti possible de l'assistance technique de la CNUDCI, le secrétariat a pris des mesures visant à accroître la coopération et la coordination avec des organismes d'aide au développement. Une coopération et une coordination entre les entités qui fournissent une assistance technique dans le domaine juridique présentent un grand avantage : elles permettent que, lorsque des entités du système des Nations Unies ou des entités qui y sont extérieures fournissent ce type d'assistance, les textes juridiques formulés par la Commission et dont l'Assemblée générale recommande l'adoption soient effectivement pris en considération et utilisés.

7. Du point de vue des Etats bénéficiaires, la valeur de l'aide technique de la CNUDCI tient à l'expérience accumulée par le secrétariat dans l'élaboration de textes juridiques et dans la fourniture d'une assistance technique aux gouvernements pour l'établissement de leurs textes de loi. Le secrétariat aide également à établir des systèmes juridiques qui non seulement sont intérieurement cohérents mais qui utilisent aussi des conventions sur le droit commercial, des lois types et d'autres textes juridiques mis au point au niveau international. L'harmonisation juridique qui en résulte permet de renforcer au maximum la capacité des milieux commerciaux des différents Etats à planifier et conduire avec succès des opérations commerciales.

III. SEMINAIRES ET MISSIONS D'INFORMATION DE LA CNUDCI

8. Les activités d'information de la CNUDCI prennent traditionnellement la forme de séminaires et de missions d'information destinés à des fonctionnaires de ministères intéressés (commerce, affaires étrangères, justice et transports par exemple), des juges, des arbitres, des praticiens du droit, les milieux commerciaux, des universitaires et d'autres personnes intéressées. Ces séminaires et missions d'information ont pour but d'expliquer les principales caractéristiques et l'intérêt des instruments de droit commercial mis au point par la CNUDCI. Des informations sont aussi fournies sur certains textes juridiques importants d'autres organisations (par exemple, les règles et usances uniformes relatives aux crédits documentaires et les INCOTERMS (Chambre de commerce internationale); la Convention sur l'affacturage (Institut international pour l'unification du droit privé UNIDROIT). En général, toutes les missions d'information ainsi que les séminaires d'une journée sont confiés à un seul membre du secrétariat.

9. Depuis la dernière session, le secrétariat a organisé des séminaires dans un certain nombre d'Etats. Les exposés y sont en général faits par un ou deux membres du secrétariat, par des experts des pays hôtes et, parfois, par des consultants extérieurs. Après les séminaires, le secrétariat de la CNUDCI reste en contact étroit avec les participants afin de fournir aux pays hôtes le plus grand appui possible pendant le processus d'adoption et d'utilisation des textes juridiques de la Commission.

10. Les séminaires et missions d'information énumérés ci-après ont été financés par des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI :

- Minsk (Biélarus) (29-30 mai 1995), organisé en coopération avec la Cour d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale, à la Chambre biélorussienne de commerce et d'industrie; a réuni une cinquantaine de participants;

- Téhéran (République islamique d'Iran) (9-12 septembre 1995), organisé en coopération avec le Ministère des affaires étrangères; a réuni environ 150 participants;
- Almaty (Kazakstan) (22-26 août 1995), mission d'information organisée en coopération avec le Ministère des affaires étrangères;
- Bogota (Colombie) (10 novembre 1995), mission d'information organisée en coopération avec le Ministère de la justice;
- Asunción (Paraguay) (22-24 novembre 1995), organisé en coopération avec le Ministère des affaires étrangères; a réuni 70 participants environ;
- Santiago (Chili) (27-29 novembre 1995), organisé en coopération avec l'Université du Chili; a réuni une quarantaine de participants;
- Conakry (Guinée) (15-19 juin 1996), organisé en coopération avec le Ministère des affaires étrangères; a réuni environ 150 participants;
- Libreville (Gabon) (22-25 janvier 1996), organisé en coopération avec le Ministère de l'industrie et du commerce extérieur; a réuni une trentaine de participants.

11. Les séminaires et missions d'information énumérés ci-après ont été financés par les institutions qui les ont organisés ou par une autre organisation :

- Abu Dhabi (Emirats arabes unis) (27 juin 1995), organisé en coopération avec le PNUD, la Fédération des chambres de commerce et d'industrie des Emirats arabes unis et la Chambre de commerce d'Abu Dhabi; a réuni une cinquantaine de participants;
- Dubai (Emirats arabes unis) (4 juillet 1995), organisé en coopération avec le PNUD et la municipalité de Dubai; a réuni une cinquantaine de participants;
- Auckland, Wellington (Nouvelle-Zélande) (5 et 14 juillet 1995), organisé en coopération avec l'Office of the Attorney-General; une quarantaine de participants ont pris part au séminaire d'Auckland et 70 environ à celui de Wellington;
- Athènes (Grèce) (18-19 octobre 1995), organisé en coopération avec la Chambre de commerce d'Athènes; a réuni 250 participants environ;
- Ljubljana (Slovénie) (31 janvier 1996), organisé en coopération avec le Collège GEA; a réuni une cinquantaine de participants.

IV. AUTRES SEMINAIRES, CONFERENCES, COURS ET ATELIERS

12. Des membres du secrétariat de la CNUDCI ont fait des exposés dans divers séminaires, conférences et cours où des textes juridiques de la CNUDCI étaient présentés pour examen et échange de vues, ou pour la coordination d'activités. La participation de membres du secrétariat aux séminaires, conférences et cours énumérés ci-après a été financée par l'institution qui les a organisés ou par une autre organisation :

- Programme d'études supérieures de droit commercial international à l'Université d'Europe centrale (Budapest (Hongrie), 21 avril 1995);
- Cours sur le droit du développement parrainé par l'Institut international du droit du développement (Rome (Italie), 2-4 mai 1995);

- Atelier de formation sur les relations interbancaires et les accords entre banques étrangères parrainé par l'Institut international du droit du développement (Vilnius (Lituanie), 31 mai-1er juin 1995);
- Cours international d'initiation à l'arbitrage et cours spécial pour boursiers parrainés par le Chartered Institute of Arbitrators (Le Caire (Egypte), 12-17 juin 1995);
- Atelier sur l'arbitrage international parrainé par l'Institute of Transnational Arbitration (Dallas, Texas (Etats-Unis), 21-23 juin 1995);
- Cours international d'initiation à l'arbitrage parrainé par le Chartered Institute of Arbitrators (Bermudes, 26-28 juin 1995);
- Week-end sur la pratique de l'arbitrage, faisant suite à un programme de bourse, parrainé par le Chartered Institute of Arbitrators (Kent (Royaume-Uni), 1er-2 juillet 1995);
- Conférence sur l'harmonisation du droit commercial dans les pays de la bordure du Pacifique, parrainée par le Conseil de coopération économique du Pacifique (Auckland, Wellington (Nouvelle-Zélande), 5-7 juillet 1995);
- Stage postuniversitaire de droit commercial international (Gestion des marchés d'équipement dans le secteur public), parrainé par le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Institut d'études européennes de l'Université de Turin (Turin (Italie), 18 et 19 juillet 1995);
- Conférence annuelle de l'Institut néo-zélandais d'arbitrage (Christchurch (Nouvelle-Zélande), 21-23 juillet 1995);
- Stage postuniversitaire de droit commercial international, parrainé par le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Institut d'études européennes de l'Université de Turin (Turin (Italie), 3 août 1995);
- "Comment faire des affaires en toute sécurité sur les autoroutes de l'information", conférence parrainée par l'Institut mondial EDI (Montréal (Canada), 30 et 31 août 1995);
- Conférence sur la passation des marchés parrainée par le Centre régional pour l'arbitrage commercial international du Caire (Le Caire (Egypte), 9 et 10 septembre 1995);
- Stage international pour boursiers parrainé par le Chartered Institute of Arbitrators (Paris (France), 15-17 septembre 1995);
- Séminaire sur les garanties sur demandes, les crédits "stand-by" et les garanties d'exécution, organisé par la Chambre de commerce internationale (CCI) (Londres (Royaume-Uni), 3 octobre 1995);
- Conférence sur "Les nouveaux marchés financiers et les opérations assorties de sûretés", parrainée par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) (Londres (Royaume-Uni), 5 et 6 octobre 1995);
- Groupe de travail américain sur les pratiques en matière de "stand-by" parrainé par l'Institute of International Banking Law and Practice (New York, N.Y. (Etats-Unis d'Amérique), 12 et 13 octobre 1995);
- Conférence sur "L'évolution récente du droit commercial", parrainée par la Chambre de commerce franco-arabe (Sousse (Tunisie), 12-15 octobre 1995);

- Conférence sur "L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises", parrainée par le Centre juridique franco-allemand, Université de la Sarre (Paris (France), 13 et 14 octobre 1995);
- Conférence sur "Le commerce électronique à l'échelle mondiale", parrainée par l'Association américaine des avocats (Bethesda, Maryland (Etats-Unis d'Amérique), 18-20 octobre 1995);
- Réunion du Conseil international pour l'arbitrage commercial - Planification des conférences (Paris (France), 20 octobre 1995);
- Conférence régionale de l'Association internationale des praticiens de l'insolvabilité (INSOL) (Hong-kong, 1er-5 novembre 1995);
- Trente-deuxième Conférence de l'Association interaméricaine des avocats (AIA) (Quito (Equateur), 12-17 novembre 1995);
- Séminaire sur l'arbitrage parrainé par l'Institut allemand d'arbitrage (Berlin (Allemagne), 14 et 15 novembre 1995);
- Conférence sur l'arbitrage organisée par l'Association ibéro-américaine des Chambres de commerce (AICO) (Asunción, (Paraguay), 20-21 novembre 1995);
- Stage d'arbitrage (sanctionné par un diplôme) parrainé par le Chartered Institute of Arbitrators (Londres (Royaume-Uni), 27 et 28 novembre 1995);
- Groupe de travail américain sur les pratiques en matière de "stand-by", parrainé par l'Institute of International Banking Law and Practice (Miami, Floride (Etats-Unis d'Amérique), 30 novembre-3 décembre 1995);
- Stage international d'initiation à l'arbitrage et stage spécial pour boursiers, parrainés par le Chartered Institute of Arbitrators (Harare et Bulawayo (Zimbabwe), 16-23 décembre 1995);
- Groupe de travail américain sur les pratiques en matière de "stand-by", parrainé par l'Institute of International Banking Law and Practice (New York, N.Y. (Etats-Unis d'Amérique), 29-31 janvier 1996);
- Conférence sur l'arbitrage parrainée par l'Association suisse d'arbitrage (Zurich (Suisse), 1er et 2 février 1996);
- Conférence annuelle des juristes spécialisés dans les procédures collectives (Stratford-on-Avon (Royaume-Uni), 8-10 mars 1996);
- Séminaire sur "Le projet de convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et sur "La cession de créances aux fins de financement, parrainé par le Ministère du commerce et de l'industrie, Service du droit des affaires (Londres (Royaume-Uni), 12 mars 1996);
- Conférence annuelle d'étude sur le droit des lettres de crédit, parrainée par l'Institute of International Banking Law and Practice (New York, N.Y. (Etats-Unis d'Amérique), 14 mars 1996);
- Groupe d'étude américain sur les pratiques en matière de "stand-by", parrainé par l'Institute of International Banking Law and Practice (New York, N.Y. (Etats-Unis d'Amérique), 18 et 19 mars 1996);

- Cycle de conférences de l'Université de Tilburg intitulé "L'unification du droit commercial international par le biais des directives de l'Union européenne et des conventions internationales", organisé par l'Université de Tilburg, Schoordijk Instituut, Tilburg (Pays-Bas), 2-4 avril 1996).

13. La participation, à titre d'orateurs, des membres du secrétariat de la CNUDCI aux conférences ci-après a été financée grâce aux ressources du Fonds d'affection spéciale pour les colloques de la CNUDCI et aux ressources du budget ordinaire de l'ONU allouées aux voyages :

- Conférence sur "Le règlement des différends dans les nouvelles économies d'Asie", parrainée par l'Association Inter-Pacifique des avocats et le Centre d'arbitrage international du Viet Nam (Hô Chi Minh-Ville (Viet Nam), 14-16 janvier 1996);
- Vingt-cinquième Conférence annuelle de l'Association internationale du barreau (Paris (France), 18-22 septembre 1995).

V. PROGRAMME DE STAGES

14. Ce programme de stages vise à donner à de jeunes juristes l'occasion de se familiariser avec les travaux de la CNUDCI et d'améliorer leurs connaissances dans des domaines spécifiques du droit commercial international. Au cours de l'année écoulée, le secrétariat a reçu 11 stagiaires originaires des pays suivants : Allemagne, Belgique, Brésil, Danemark, Egypte, Espagne, France, Inde, Italie et Pologne. Les stagiaires se voient assigner différentes tâches - recherche fondamentale ou spécialisée, collecte et systématisation d'informations et de documents, participation à l'élaboration de documents de référence. L'expérience que la CNUDCI a faite avec ce programme de stages s'est avérée positive. Comme le secrétariat n'est pas en mesure d'aider les stagiaires à couvrir leurs frais de voyage ou autres, ces derniers sont souvent parrainés par une organisation, une université ou un organisme gouvernemental, ou bien doivent prendre leurs frais à leur charge. A cet égard, la Commission voudra peut-être inviter les Etats Membres, les universités et d'autres organismes en plus de ceux qui le font déjà, à envisager de parrainer la participation de jeunes juristes au programme de stages de la CNUDCI.

15. En outre, le secrétariat satisfait occasionnellement aux demandes formulées par des universitaires ou des praticiens du droit qui souhaitent conduire des recherches, pour une durée limitée, au sein du Service et de la Bibliothèque de droit de la CNUDCI.

VI. ACTIVITES FUTURES

16. Pour le deuxième semestre 1996, des séminaires et des missions d'information en matière d'assistance juridique sont prévus en Afrique, en Asie, dans les Caraïbes, en Europe orientale et en Amérique latine. Etant donné que les frais découlant des activités de formation et d'assistance technique ne sont pas couverts par le budget ordinaire, le secrétariat ne pourra mettre en oeuvre ces projets que s'il reçoit des crédits suffisants sous forme de contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI.

17. Comme les années précédentes, le secrétariat a accepté de coparrainer le prochain stage postuniversitaire de droit commercial international, d'une durée de trois mois, qu'organiseront l'Institut d'études européennes de l'Université de Turin et le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail. En général, près de la moitié des participants sont originaires d'Italie, la plupart des autres venant de pays en développement. Cette année, le secrétariat de la CNUDCI mettra l'accent sur les questions d'harmonisation des lois relatives au droit commercial international du point de vue de la CNUDCI, y compris les travaux passés et actuels.

VII. MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT

18. Le secrétariat continue d'oeuvrer à l'élaboration d'un programme plus vaste de formation et d'assistance technique afin de répondre à la demande considérablement accrue des pays en la matière, ainsi qu'à l'appel de la Commission qui avait recommandé, à sa vingtième session (1987), de faire une plus large place à la formation et

à l'assistance et de promouvoir les textes juridiques établis par elle. Or, comme le budget ordinaire ne prévoit pas de financer les frais de voyage des conférenciers ni des participants, les dépenses encourues pour les activités de formation et d'assistance technique de la CNUDCI (à l'exception de celles qui sont financées par des institutions telles que la Banque mondiale) doivent être couvertes par des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI.

19. Etant donné l'importance du financement extrabudgétaire pour la mise en oeuvre de la composante formation et assistance technique du programme de travail de la CNUDCI, la Commission voudra peut-être renouveler son appel à tous les Etats, organisations internationales et autres entités intéressées pour qu'ils envisagent de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI, en particulier sous forme de quotes-parts pluriannuelles, afin de faciliter la planification et de permettre au secrétariat de faire face à la demande croissante de formation et d'assistance émanant des pays en développement et des Etats nouvellement indépendants. On peut prendre contact avec le secrétariat pour obtenir des renseignements sur les modalités de versement des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CNUDCI.

20. Au cours de la période considérée, le Cambodge, la France, les Philippines et la Suisse ont versé une contribution au titre du programme de séminaires. La Commission voudra peut-être exprimer sa gratitude aux Etats et aux organisations qui ont contribué au programme de formation et d'assistance de la Commission par des apports de fonds ou de personnel ou en accueillant des séminaires.

21. Il est pris acte du fait que, lors de sa session précédente, la Commission avait décidé de demander que la question du Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI soit inscrite à l'ordre du jour de la Conférence pour les annonces de contributions organisées dans le cadre de la session de l'Assemblée générale, étant entendu que cela ne modifierait en rien l'obligation d'un Etat de verser sa contribution à l'Organisation (A/50/17, par. 422). Toutefois, comme l'Assemblée générale n'a pas eu l'occasion d'examiner cette question au cours de sa dernière session, la Commission voudra peut-être réaffirmer sa décision et demander à la Sixième Commission de recommander à l'Assemblée générale l'adoption d'une résolution qui inclurait le Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI et le Fonds d'affectation spéciale permettant à la Commission d'octroyer une aide au titre des frais de voyage aux pays en développement qui sont membres de la CNUDCI dans l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement.